

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MATIERE DES
EFFECTIFS

LE 27 NOUVEMBRE 1992
/ ECRIT N° 93-574 / MIPRA/DGFP/DME/SIE
portant rectificatif au décret n°
91/234/MTSS.DGFP.DGPCE du 15 Avril
1991 portant intégration et nomina-
tion de certains candidats dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Sociaux (Enseignement)
en-tête MITOUHOUDI-NGANGA (Jean
François.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u la constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 rela-
tif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués les stages pro-
batoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967
reglementant la prise d'effet du point de vue de la solde
des actes reglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n°67/304 du 30 Septembre 1967 modi-
fiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A
de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les
dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64/165
du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Ensei-
gnement ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP
du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires ;
(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n°91/234/MTSS-DGFP-DGPCE du 15 Avril
1991 portant intégration et nomination de certains candidats
dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) en-tête MITOUHOUDI NGANGA (Jean Fran-
çois ;
Sur instructions du Conseil des Ministres du 12
Mars 1992 ;

(/ E C R E T E :

.../....

ARTICLE 1er : Est rectifié le décret n°91/234/MTSS.DGFP.DGPCE du 15 Avril 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête MITOUHOUIDI NGANGA (Jean François.)

MT.DGT.

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n°67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur MANGOLI NKOUKA (Patrice), né le 19 Octobre 1952 à Brazzaville, titulaire de la Licence, session de 1989, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée stagiaire indice 790.

ARTICLE 3 : Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, l'intéressé est titularisé exceptionnellement au titre de l'année 1990 et nommé au 1er échelon de son grade, indice 830 pour compter du 5 Octobre 1990 ACC = Néant.

ARTICLE 4 / Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République ~~de la République~~ ^{du Congo} et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 Novembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives

Jean Prosper K O Y O.-

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.-

AMPLIATIONS :

- JORC.....1
- DGFP/DME.....3
- DGFP/BST.....3
- DGB.....3
- DGCF.....1
- MENRSE.....2
- DPAA/MENRSE.....2
- DOSSIER.....3
- INTERESEE.....1
- SGG/BC.....2./-